

Le 1er mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos par voie de vidéoconférence le lundi 1^{er} mars 2021, de 20 h à 20 h 44, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette vidéoconférence:

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller (absent)
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

033-2021

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er février 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 1er février 2021
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest
7. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
 - 7.1 Nomination d'un représentant et d'un substitut pour assister à la vente
8. Rapport d'organismes
9. Correspondance
10. Autres sujets
11. Période de questions
12. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er février 2021

034-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 1er février 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 1er février 2021

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

035-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 98 696,89 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard étant absent, Mme Manon Bélanger, substitut, fait un suivi sur la rencontre à laquelle elle a assisté.

La rencontre avait pour but d'adopter les états financiers toutefois des modifications ont été demandées et les états financiers ont été adoptés à une rencontre ultérieure.

M. Chénard pourra faire un compte-rendu lors d'une prochaine séance.

7. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes

CONSIDÉRANT que lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier en vertu des articles 1022 à 1066;

CONSIDÉRANT que plusieurs avis de retard ont été expédiés à ces contribuables, dont un par envoi recommandé en février 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet aux membres du Conseil une liste des comptes de taxes municipales à recevoir en date du 28 février 2021.

036-2021
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve cette liste telle que soumise et décide qu'advenant le non-paiement de ces taxes, tel que stipulé dans le dernier avis, les- dits comptes de taxes seront envoyés à la MRC de Kamouraska pour vente pour défaut de paiement de taxes.

7.1 Nomination d'un représentant et d'un substitut pour assister à la vente

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisées par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
037-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Lizotte

APPUYÉ PAR : Mme Manon Bélanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DÉSIGNER M. Étienne Brodeur ainsi que M. Réal Lévesque (substitut), comme représentants de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 10 juin 2021 à 10h;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

8. Rapports d'organismes

Mme Manon Bélanger conseillère mentionne qu'elle a assisté à la rencontre du Conseil d'établissement qui s'est tenue le 15 février dernier. La nouvelle grille des matières a été adoptée c'est le temps alloué à chaque matière.

L'anglais sera offert dès la maternelle 5 ans en raison de 30 minutes qui se fera sous forme de chansons. Un 30 minutes également sera consacré à l'éducation physique. Ce qui entraîne la suspension des cours de musique. Pour suivre le projet éducatif qui consiste à faire bouger les enfants.

Un budget d'environ 218 000 \$ a été adopté.

En ce qui concerne les sorties scolaires, elles n'ont pas été confirmées étant donné la situation de la pandémie. Le personnel essaie de trouver d'autres alternatives. D'ailleurs une grosse trousse circulera dans les trois écoles qui contiendra du matériel éducatif/loisirs pour amuser les enfants qui ne peuvent pas sortir.

Le transport scolaire du midi n'est pas confirmé, mais avec les services de garde qui sont à plein capacité, on présume qu'il sera maintenu, c'est un dossier à suivre.

Mais on peut présumer que le coup sera un peu plus élevé pour les élèves.

Le 15 février était la semaine de la persévérance scolaire, les élèves de Saint-Denis ont pu participer à une conférence web avec Laurent Duvernay-Tardif. Pour les élèves 5 et 6^e année.

Un tableau de scrapbooking a également été présenté aux élèves.

Des projets entrepreneuriaux ont été mis en place;

Pour les élèves de 1^{er} cycle, il s'agit d'un projet de carré de sable, ils font des expériences.

Un projet de meilleurs lecteurs a également été mis en place ainsi qu'un projet en écologie (apprendre à donner une deuxième vie à certaines matières récupérables.).

Mme Lynda Lizotte conseillère mentionne que la Bibliothèque est réouverte avec les mêmes mesures sanitaires (port du masque, désinfection des mains, une personne à la fois sauf si membres de même famille, etc..) On va remettre en marche le projet *une naissance, un livre*, une publicité paraître dans le prochain journal municipal.

En ce qui concerne les loisirs la décision avait été prise en janvier de ne pas ouvrir la patinoire cette saison.

M. Étienne Brodeur conseiller mentionne que le Comité de développement a tenu une rencontre le 25 février dernier, concernant principalement le propriétaire de Affile-Tout. Ce dernier, qui avait acheté son immeuble, a offert d'acquitter son solde de son prêt.

Le Comité de développement a approuvé cette offre afin qu'elle soit notariée.

Avec ce paiement, le Comité a pris la décision de rembourser certains prêts, dont un prêt à la MRC de Kamouraska.

M. Réal Lévesque conseiller mentionne que pour les Services de garde les petits Bourdons une rencontre est prévue pour la fin mars.

9. Correspondance

9.1 Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima

ATTENDU QUE

la fondation est en pleine campagne de financement par demande d'adhésion auprès de divers membres et organismes;

ATTENDU QUE

l'organisation a pour but d'amasser un montant de 10 000 \$ qui servira à l'achat d'équipements médicaux pour les installations du Kamouraska;

ATTENDU QUE

le coût de l'adhésion en tant que membre corporatif est de 75 \$;

EN CONSÉQUENCE,
038-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la fondation pour un montant de 75 \$.

- ATTENDU QUE **9.2 Promotion Kamouraska** Promotion Kamouraska publie un guide touristique mettant en valeur les attraits touristiques du Kamouraska;
- ATTENDU QUE Chaque organisme de chacune des municipalités à l'occasion de faire connaître leurs attraits dans ce guide;
- ATTENDU QUE le coût d'adhésion à Promotion Kamouraska, pour le guide, est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,
039-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion à Promotion Kamouraska afin de promouvoir les attraits de Saint-Denis dans le guide touristique.

- 9.3 CPTAQ – Commission de protection du Territoire Agricole du Québec**
Correspondance adressée aux Tourbières Lambert Inc. concernant l'exploitation d'une gravière-sablère sans l'apparence de droit ni autorisation de la Commission.
- 9.4 MRC de Kamouraska**
Réception d'une redevance en lien avec le Parc Éolien Nicolas Riou pour un montant de 5 071 \$.
- 9.5 École secondaire Chanoine-Beaudet**
Demande de commandite pour la Gala des mérites 2020-2021
- ATTENDU QU' une correspondance du Comité du gala des mérites sollicitant une commandite de la municipalité pour le Gala des mérites 2020-2021;
- ATTENDU QU' une soirée reconnaissance aura lieu de façon virtuelle entre le 24 mai et le 28 mai 2021;
- ATTENDU QUE la contribution des commanditaires permet de souligner les performances académiques, les progrès et l'esprit de coopération et d'humanisme des élèves;

EN CONSÉQUENCE,
040-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité que la municipalité désire encourager cet événement par une contribution financière au montant de 50 \$.

- 9.6 École J.-C.-Chapais**
Demande de contribution à un projet scolaire
les élèves de 5^e et 6^e années organisent un concours afin de déterminer les meilleurs lecteurs de chaque classe;
- ATTENDU QUE les organisateurs veulent encourager tous les élèves de la 1^{ère} à la 6^e année, à lire de plus en plus chaque jour;
- ATTENDU QUE les sommes ou certificats-cadeaux ou divers cadeaux (livres, accessoires pour la lecture) amassés permettront de faire tirer des prix parmi tous les lecteurs;

EN CONSÉQUENCE,
041-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de participer au concours en donnant un montant de 50 \$ en argent.

10. Autres sujets

Mme Anne Desjardins Directrice générale informe les membres du conseil que :

Conciergerie

La période de probation de trois mois de Madame Ginette Lafrance a pris fin le 6 février 2021 et qu'en conséquence le moment en venu de procéder à la signature d'un contrat.

EN CONSÉQUENCE,
042-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Jean Dallaire, maire et Mme Anne Desjardins, Directrice générale à signer le contrat avec Mme Ginette Lafrance.

Installation de nouvelles lumières de rue Jalbertech

ATTENDU QU'

une demande de prix a été faite auprès de Jalbertech pour l'achat de deux lumières de rue au DEL;

ATTENDU QUE

Jalbertech a envoyé une soumission # 1681 pour deux lumières de rue pour un montant de 1 009,90 \$ avant taxes pour les deux lumières incluant l'installation;

ATTENDU QUE

la lumière prévue à l'intersection des rues Labrie et Raymond ne pourra se faire présentement puisqu' Hydro Québec a informé la municipalité qu'il ne faisait pas de prolongement, soit l'installation de poteau et de fils nécessaire au branchement;

EN CONSÉQUENCE,
043-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'une lumière de rue auprès de Jalbertech au montant de 504,95 \$ avant taxes;

Qu'une demande de soumission pour l'installation de poteaux et du filage nécessaire à l'installation d'une deuxième lumière.

Hydro Québec

ATTENDU QU'

une demande a été faite auprès d'Hydro Québec pour l'installation d'une nouvelle lumière de rue sur la rue Labrie en face du numéro civique 108;

ATTENDU QUE

l'installation d'une lumière permettra de bonifier la sécurité des usagers;

ATTENDU QU'

Hydro Québec a transmis le coût de l'installation qui est de 440 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,
044-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Hydro Québec à procéder à l'installation d'une lumière de rue en référence à la demande # 22837633//EVP-FR-34512.

Que le coût de l'installation tel que transmis à la Municipalité est de 440 \$ plus taxes.

Préparation de plans et devis dans le cadre du projet d'eaux usées

Firme d'avocat

ATTENDU que la municipalité a donné un mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation de plans et devis dans le cadre du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU que les plans et devis se font en partenariat avec le Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que plusieurs appels d'offres devront être faits dans le cadre de la préparation de plans et devis et que la municipalité aura à faire valider l'aspect légal de ces appels d'offres;

ATTENDU que les étapes de préparation de plans et devis nécessiteront peut-être un avis légal;

ATTENDU qu'un comité a été formé afin de rencontrer 3 firmes d'avocats afin de connaître leurs expériences et habiletés dans les sujets entourant la préparation des plans et devis;

ATTENDU que les firmes rencontrées sont :

BTLP Avocats Inc. dont le représentant est Me Francis Paradis
DHC Avocats dont le représentant est Me Jean-François Girard,
Michaud Vaillancourt, Avocats dont Me Guillaume Michaud a participé à la rencontre.

ATTENDU que le comité a analysé les trois rencontres et en est venu à la conclusion que Me Jean-François Girard serait la personne la plus habilitée à accompagner la Municipalité, au besoin, dans la réalisation de l'étape de préparation de plans et devis.

Messieurs Lévesque et Brodeur ont donné des explications sur le processus et les critères recherchés dans la sélection.

Et recommandent de retenir les services de Me Jean-François Girard.

EN CONSÉQUENCE,
045-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie retienne les services de Me Jean-François Girard de la Firme DHC afin d'accompagner la municipalité, au besoin, dans la préparation des plans et devis dans le projet de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes 132 et 287.

M. Étienne Brodeur mentionne que nous avons eu la réunion de démarrage avec la firme d'ingénieurs et le MTQ ainsi que notre accompagnatrice.

Les ingénieurs ont préparé la réunion de façon complète, des clarifications ont été faites avec le MTQ.

Ce fut une réunion très productive.

11. Période de questions

Aucune question n'est portée à l'attention des membres du conseil municipal.

046-2021

12. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 44.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière